

Renvoi au comité de salut public de l'adresse du conseil d'administration du district de Barjols et de la société populaire de la commune de Château-Double qui font l'éloge des représentants Barras et Fréron, lors de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse du conseil d'administration du district de Barjols et de la société populaire de la commune de Château-Double qui font l'éloge des représentants Barras et Fréron, lors de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 260;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29210_t1_0260_0000_18

Fichier pdf généré le 01/02/2023

» Décrétez que tout terrain propre à la production du bled sera exclusivement consacré à sa culture.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'agriculture (1).

[Sarlat, 30 vent. II] (2).

« Représentans du peuple,

Le moyen le plus ordinaire dans les mains des malveillans pour porter le peuple à des excès coupables fut toujours de l'alarmer sur le compte de ses subsistances. Déjà vous avez beaucoup fait pour dissiper ses craintes à cet égard. Vous avez montré par la création d'une Commission des subsistances que vous vouliez vous occuper de cet objet important d'une manière toute particulière, et que vous accueilliez avec transport tout ce qui vous seroit proposé d'utile à ce sujet.

Représentans, ce n'est pas la disette du vin qui doit nous effrayer, c'est celle du bled. Nous devons donc encourager de préférence et favoriser, par tous les moyens possibles, la culture de cette dernière denrée. Dans nos cantons, et vraisemblablement dans beaucoup d'autres de la République, de vastes terrains ont été enlevés à la culture du bled pour y substituer celle de la vigne; c'est l'égoïsme qui est l'auteur de ce crime contre la vie du peuple. Hâtez-vous d'étouffer cet égoïsme, en décrétant que tout terroir reconnu propre à produire du bled, sera exclusivement consacré à sa culture.

Représentans, nous vous remercions de vos lois populaires. Poursuivez avec vigueur la carrière pénible que vous avez si glorieusement commencée; que la terreur reste à l'ordre du jour; que les mesures révolutionnaires portent sans cesse le trouble et l'épouvante dans l'âme des conspirateurs, et paralysent leurs manœuvres liberticides; que le parti de l'étranger qui cherche à nous redonner des maîtres, que les scélérats qui abusent et vendent le peuple expient leurs crimes. sous les vengeances nationales. Tels sont les vœux des sans-culottes sarraladais; ils applaudissent avec transport aux décrets énergiques et salutaires que vous venez de prendre sur le rapport de Saint-Just contre les ennemis de la République et ceux qui cherchent à ressusciter parmi nous l'odieuse royauté. Ils vous conjurent par la patrie de rester fermes à votre poste et de n'abandonner le timon du gouvernement qu'après l'avoir rendu parfaitement libre et heureuse. Guerre aux tyrans, Paix aux peuples; Guerre à tous les traîtres, à tous les intrigans; paix et protection aux patriotes, aux amis de la République, voilà leurs désirs. »

SELVES fils, ROUDEL, SURQUIER, DAUBIGE, ASTOR, GORSSE, DAVID, PECHMAJOU fils, LACALPAUDE, BOVIE, VERDIER cadet, VILATE jeune, GATAUD, LASSERRE, LACOSTE, BRÉTENEL père, DUCLAUD, ROCHETTE, RESSÈS, FAGE, LADEVÈZE, DUFOUR, DEBAS, CONDOR, ROUDEL, V. MARTY, VAYSSIÈRE, TEYSSIÈRE, BONNERY, POMARET, AUVET, VECQUE,

CAMPAGNAC, GONDOR, ST-ROME, MARQUAY, MADIEU, Ant. LAVIGERIE, LAPAGEZIE cadet, LAPAGEZIE aîné, GILLET, SIREY, BRUN, LACHAUD, SELVES, VILATE aîné, VALADE, TASSAIN, CONSTANTIN, FAUJANET fils, GUEYRAUD jeune, BERTHOU, FAUJANET, MARQUAT, GARDETTE, GILLET fils, DETAILLE, COSSON, J. MERUET, ROCHETTE, VAQUIER, LAMARCHE (juge), CHAMEST, SOURZAT, LAGRANGE, DESORTIS, MARAVAL, ROUZIER, BEYNAC fils, ROGER, MEYRIGNAC, LACHAUD fils, GUEYRAUD 4^e, MAURIE, BOUFFANGE, AUDIERNE, RECORD-JAMBARD, GÉRAUD, fils, MARTY fils, ROQUETTE, CHANSELVES, CRAYSSAT, DUJOLS, HAYMARD, LABATTÉ, BERTHET, LEYRIS, ROCHETTE fils cadet, LARIVIÈRE fils, BAUSSET, VINCENOT, GATINEL, LAREGALDY, LABAT, LAFON, GODARD, LESVIGNES, BOURDET, GÉRAUD, COUDES aîné, BRETENET fils, POMARET (secrét.), BOIRIE (secrét.) [et 25 autres signatures illisibles].

22

La société populaire de Perreux, district de Roanne, département de la Loire, informe la Convention qu'outre les dons considérables de toute nature qu'elle a faits, elle monte un atelier pour la fabrication du salpêtre.

Deux membres de la même société, Emmanuel Varinard jeune, et Sincère Miraud aîné, offrent à la Nation le prix de leurs offices de notaires à Perreux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

23

Le conseil d'administration du district de Barjols, et la société populaire de la commune de Château-Double, département du Var, rappellent à la Convention nationale la prudence, la fermeté et le courage, dont Barras et Fréron ont donné des preuves éclatantes dans les départemens du Midi. Ils demandent, au nom de leurs concitoyens, qu'il soit décrété que ces deux représentans ont bien mérité de la patrie : « Que leur retour, disent-ils, dans le département du Var, confonde les calomnieux, console les patriotes, et apprenne aux ennemis de la chose publique que leurs combinaisons perfides échoueront toujours contre votre justice et votre sagesse ».

La Convention décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin, et le renvoi au comité de salut public (2).

(1) P.V., XXXV, 51. Débats, n° 571, p. 394. Bⁱⁿ, 22 germ. (suppl^t).

(2) P.V., XXXV, 51. Bⁱⁿ, 22 germ. (suppl^t); Débats, n° 571, p. 396.

(1) P.V., XXXV, 50. Bⁱⁿ, 20 germ. (2^e suppl^t), 22 germ. (suppl^t) 25 germ. (2^e suppl^t); Débats, n° 571, p. 394.

(2) F^{no} 232, n° 6088.